



35 impasse du Luthier
ZI du Pâtis 1 - BP20
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prise en vertu de la délibération
du Conseil Communautaire
N° 2022_01_D02 en date du 26 janvier 2022

Décision 2022_46_BU

Date de la convocation : 24.11.2022

Date du bureau : 30.11.2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmon Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER COUTANSAIS, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Patrick VILLALON, Didier ROUX.

Membre du Bureau excusé : Sonia GINDREAU, Daniel NEAU.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- ♦ En exercice : 16
- ♦ Présents : 14
- ♦ Absents et excusés : 2
- ♦ Votants : 16

Attribution des aides à la rénovation de l'habitat

En application du règlement approuvé par le Conseil Communautaire le 21 juillet 2021, modifié par délibération du 12 juillet 2022,

Sur proposition du Comité d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat,

Il convient d'attribuer les 7 subventions suivantes pour l'OPAH et la PTRE :

Demandes subventions CCVGL - OPAH					
N° de dossier	Nature du dossier	NOM Prénom	Commune	Adresse du logement	Montant Subvention CCVGL
2022-OPAH-65	OPAH Energie et Autonomie	GUILBAUD Jeannine	LONGEVILLE SUR MER	11 rue de l'Avignon	1000,00
2022-OPAH-66	OPAH Autonomie	DEVAUX Henry-Vincent	ANGLES	1 rue Georges Clemenceau - Moricq	500,00
2022-OPAH-67	OPAH Energie	TUDEAU David et Sandrine	LA BOISSIERE DES LANDES	10 rue de la Poste	1500,00
2022-OPAH-68	OPAH Autonomie	ROY Marie-Thérèse	JARD SUR MER	24 rue du Maréchal Foch	500,00
2022-OPAH-71	OPAH Autonomie	CADORET Jean-Claude et Lise	ANGLES	2 rue de la Garde	500,00
TOTAL Subventions OPAH					4000,00 €

Demandes subventions CCVGL - PTRE					
N° de dossier	Nature du dossier	NOM Prénom	Commune	Adresse du logement	Montant Subvention CCVGL
2022-PTRE-27	PTRE	TENAUD Alain	CURZON	2 rue des Jardins	2080,00
2022-PTRE-28	PTRE	LIVERNAUX Bernard et MERIT Mariline	TALMONT SAINT HILAIRE	2453 rue du Rosais	3830,00
TOTAL Subventions PTRE					5910,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021_04_D04 du 7 avril 2021 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Vu les délibérations n°2021_07_D01 du 21 juillet 2021 et n°2022_07_D10 du 12 juillet 2022 approuvant le règlement des aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE et de l'OPAH ;

Vu la délibération n°2022_01_D02 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau pour l'attribution des aides à l'habitat ;

Considérant les avis du Comité d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat sur les dossiers déposés par les demandeurs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire

DECIDE

- 1. D'approuver les attributions des aides à la rénovation l'habitat présentées ci-dessus,**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.**

Le Président,

Maxence de RUGY

